

Yvelines, le département

Epône fait partie des 242 communes du territoire Yvelinois.



Yvelines
Le Département

Le département est le "chef de file" en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. Le Conseil départemental et ses agents œuvrent chaque jour pour améliorer votre qualité de vie et renforcer l'attractivité du territoire.

L'action sociale du département, dont le coût financier représente en moyenne plus de la moitié de son budget de fonctionnement, concerne principalement :

- l'enfance : aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI), adoption, soutien aux familles en difficulté financière ;
- les personnes handicapées : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap ;
- les personnes âgées : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (allocation personnalisée d'autonomie) ;
- les prestations légales d'aide sociale : gestion du revenu de solidarité active ;
- la contribution à la résorption de la précarité énergétique.

De plus, le Conseil Départemental agit en matière d'aménagement (l'équipement rurale, la gestion de l'eau, la gestion des ports et certains aérodromes, la gestion de certains services de transports pour les enfants handicapés par exemple ...) ; en matière d'éducation (la construction, l'entretien et l'équipement des collèges, la gestion des agents techniciens, ouvriers et de service ...) ou encore en matière de culture et de sport (bibliothèques départementales de prêt, services d'archives départementales, musées, protection du patrimoine...).

<http://www.youtube.com/watch/-uNxZAhJot0>